

Séance du 8 avril 2008

Présents :

- Alain Delhoume, maire
- Bernadette de Angeli, Christian Dubreuil, Jean-Pierre Floch, Jean-Paul Mariaud et Serge Roux, adjoints
- Véronique Barinotto, Séverine Desbourdelle, Joëlle Duqueroix, Patricia Lansade, Sylvie Tête-Léonard, Thierry Fournier, Jean-Paul Gadaud, Rémy Coursaud, Lionel Guillot, Jacques Guy, Jean-Michel Lévêque, Christian Principaud,.

Excusée : Sophie Raymondaut

En ouvrant la séance, Alain Delhoume présente au nom de l'ensemble du Conseil des vœux de prompt rétablissement à Sophie Raymondaut.

1. Compte-rendu des commissions :

1.1 Commission voirie par Christian Dubreuil.

Elle s'est réunie le 29 mars.

La commission propose au conseil :

- de demander l'inscription au budget du matériel suivant : roto fil, petite tondeuse, tronçonneuse, échelle de jardinier.
- de retenir pour 2008, les travaux de voirie avec les priorités suivantes sur la base des estimations faites en 2007 par Limoges-Métropole :

- soldes des opérations du lotissement du Clos
- réalisation des trottoirs rue Saint-Eloi, afin de les relier à ceux de la rue du Clos déjà réalisés
- réfection de l'allée de la Croix des Charriers
- poursuite de la réfection de la route du Boschaudérier
- réfection du passage du Boschaudérier.

Le montant total des travaux ainsi retenus atteint 170000€

- les autres travaux déjà estimés sont reportés en 2009 :
 - réalisation de l'allée des Francines.
 - route des Monts
 - passage du Theil après avoir réglé le problème de l'évacuation des eaux pluviales.

Il restera environ 130 000€ de travaux complémentaires à réaliser pour 2009. Les nouvelles priorités seront définies en octobre en liaison avec l'agglomération et présentées au Conseil.

La commission propose au Conseil de retenir les noms des nouvelles voies créées au lotissement de la Gagnerie. Il s'agit de la **rue des Lémovices** (nom du peuple gaulois qui habitait autour de Saint-Gence aux IIème et Ier siècles av JC, avant même la création de Limoges) et de la **rue de l'Emporium** (c'était le nom donné à un comptoir commercial à l'époque gallo-romaine, ce nom est choisi en référence aux très nombreuses amphores ayant contenu du vin et trouvées sur ce site).

Le Conseil approuve l'ensemble de ces propositions.

Dans le cadre du SIVU, la commission a examiné le matériel de voirie qui pourrait être acheté et les modalités d'utilisation coordonnée des moyens des communes de Veyrac et Saint-Gence pour être plus efficace lors de certains travaux. L'utilisation du tracteur acheté par l'agglomération pour les 3 communes du secteur devra également être définie.

Commission urbanisme par Jean-Pierre Floch.

La commission s'est réunie le 29 mars. Elle doit gérer toutes les décisions en

matière d'urbanisme et la gestion des gros dossiers d'investissements.

Les problèmes d'évacuation d'eaux pluviales des HLM de Senon sont réglés sur le principe. Il sera sans doute nécessaire de réfléchir à la réalisation de places de stationnement complémentaires à proximité des appartements. Un appartement témoin sera visitable à partir du mois de juin. Les appartements construits sont cinq T2, cinq T3 et un T4.

Le Conseil souhaite que la commission fasse des propositions d'ici la fin de l'année sur les modalités à mettre en œuvre afin d'aménager des espaces publics au sein des villages.

Commission affaires sociales par Bernadette De Angéli.

La commission s'est réunie le 3 avril. Elle propose au Conseil de désigner Véronique Barinotto et Patricia Lansade pour représenter la commune à l'Instance de Coordination du Canton de Nieul et au CLIC (Centre Local d'Information et de Coordination) qui concerne notre commune, et Bernadette De Angeli et Joëlle Duqueroix comme représentantes à la Maison de Retraite de Nieul.

Il sera demandé la tenue d'une permanence mensuelle de l'assistante sociale de secteur à la mairie de Saint-Gence.

Suite à un contact pris avec un groupe de personnes de la commune intervenant auprès des personnes âgées, autour de Mme Graffeuil (infirmière libérale), la possibilité d'organiser un atelier pour les personnes de plus de 75 ans sera examinée à partir de l'exploitation d'un questionnaire qui nécessitera un contact individuel avec les personnes concernées. La commission vie associative sera étroitement associée à ces contacts. Une première réunion est prévue le 28 mai 2008 à 15h00. Si nécessaire, une aide pour transporter les personnes sera envisagée.

Le Conseil adopte les propositions présentées par la commission. Une prochaine réunion est programmée le 29 mai à 22h00.

Commission vie associative par Bernadette De Angéli.

La commission s'est réunie le 3 avril.

Elle a pris les décisions suivantes :

- Etablir une liste exhaustive de toutes les associations de la commune.

- Envoyer un courrier à tous les présidents d'associations pour présenter la commission vie associative qui sera leur interlocutrice.

- Tenir en mairie un dossier complet regroupant tous les documents relatifs aux associations.

- Organiser la procédure de demande de subvention (dossier à fournir à l'appui de la demande)

- Proposer d'ici la fin de l'année de nouveaux critères d'attribution des subventions.

- Organiser en octobre une réunion avec les associations pour gérer les problèmes de prêt des salles communales.

- Proposer aux associations un dossier documentaire et organiser des réunions de formation portant sur les principaux centres d'intérêt (sécurité, responsabilité, finances ...)

Les demandes présentées par les associations lors des rencontres organisées en 2007 avec chaque responsable d'association seront examinées par la commission.

La prochaine réunion est programmée le 29 mai à 20h30

Conseil de l'école élémentaire du 28 mars.

La commune était représentée par Alain Delhoume et Joëlle Duqueroix. Suite à cette réunion, le Conseil :

- confirme les propositions relatives aux engagements financiers pris lors de cette réunion (voir budget).

- donne son accord pour l'utilisation de la garderie par le psychologue scolaire et pour les visites médicales à condition d'être informé préalablement des dates.

- prend acte que les enseignants des classes de cours moyen n'ont pas recensé et proposé d'enfants pour suivre les stages de

rattrapage durant les vacances scolaires de Pâques.

- souhaite qu'une solution soit trouvée entre les enseignants et l'association de parents d'élèves pour organiser une fête des écoles unique et regroupant les enfants des deux écoles.

- demande à la commission des affaires scolaires d'examiner pour la prochaine rentrée les modalités d'une organisation plus rigoureuse des études en lien avec les activités proposées par le SIEPEA et la garderie.

Un redéploiement du personnel, notamment avec la suppression du samedi matin doit permettre de renforcer la surveillance de la garderie.

La prochaine réunion de la commission associera le personnel de la Garderie.

Commission Intercommunalité

La première réunion aura lieu le 15 avril à 18h30 et désignera les représentants de la commune dans les commissions de Limoges-Métropole et du SIEPAL. Les modalités de préparation, de suivi et de compte rendu de ces réunions devront être définies.

Elle organisera la première réunion commune des conseils municipaux de Veyrac, Peyrilhac et Saint-Gence, cette réunion se tiendra à Saint-Gence le 16 mai.

Commission Communication par Serge Roux

La commission Communication a tenu sa première réunion le vendredi 4 avril 2008.

- Le bulletin municipal : la décision de proposer un bulletin municipal plus attractif, notamment en introduisant progressivement des pages couleur a été confirmée. Dans le prochain bulletin, un encart de format A3 recto verso (soit 4 pages A4) sera édité. La commission réaffirme la volonté municipale d'ouvrir largement les pages du bulletin aux associations communales. Cependant, on demandera maintenant aux rédacteurs des articles associatifs de les fournir sous forme de fichier informatique (dans la mesure du possible) afin de les inclure plus facilement.

- Panneaux d'infos dans les villages : un débat s'instaure sur la possibilité d'implanter dans le bourg et dans les villages des panneaux d'information qui pourraient être le support d'infos municipales et être également ouverts aux associations.

Les élus du conseil municipal invitent l'ensemble de la population à une rencontre autour d'un buffet samedi 31 mai 2008 à 12h00, aux écoles. Ils souhaitent ainsi marquer le début de cette nouvelle mandature en toute convivialité.

Ce sera également l'occasion de partager et d'échanger sur les besoins d'information des habitants ... un verre à la main.

Commission SIEPEA par Serge Roux

- La commission a désigné les représentants de la municipalité qui siègeront au Comité Directeur du SIEPEA (Syndicat Intercommunal pour l'Enfance, la Petite Enfance et l'Adolescence) : Bernadette De Angeli, Sèverine Desbourdelle et Serge Roux

- L'assemblée générale de Malices et Chocolats (association parentale qui gère le Multi Accueil (nouveau nom de la Halte Garderie) s'est tenue le 27 mars 2008. Après l'adoption des comptes rendus d'activités 2007, du compte de résultats 2007 et du budget 2008, le bureau a été renouvelé. La fréquentation du 1^{er} trimestre 2008 fait apparaître un taux d'occupation de 74%. 49 familles utilisent les services offerts et ce sont 57 enfants qui fréquentent le Multi Accueil.

Il faut noter que les parents n'ont plus à fournir les goûters, les enfants prenant une collation commune préparée par le personnel.

Le point sur le Haut Débit par Serge Roux

Divers contacts ont été pris pour que les habitants du Theil le souhaitant puissent bénéficier du haut débit numérique : Dorsal le syndicat mixte chargé du déploiement du HD sur le Limousin, Axione le délégataire de service public

chargé de réaliser les travaux nécessaires et la société Numéo chargée d'installer des solutions d'urgence sur les « zones d'ombre ».

Une réunion d'information se tiendra le lundi 21 avril 2008, à 20h00, dans la salle du Mas Martin à Veyrac. C'est la société Numéo qui présentera ses offres commerciales et les solutions techniques qu'elle est susceptible de mettre en œuvre si un nombre suffisant d'habitants est intéressé. Cette réunion concerne en priorité les habitants du secteur du Theil qui sont inéligibles à l'ADSL, mais également ceux qui disposent de liaison ADSL à de faibles débits (<512K) et qui souhaiteraient améliorer ce débit. ATTENTION : les offres vont concerner les habitants du Theil et des environs immédiats (2 ou 3 km).

2. Les finances

Le maire demande à Jean-Paul Mariaud de présenter le projet de budget 2008 qui a été préparé lors de deux réunions de la commission des finances des 20 mars et 5 avril.

Ce premier budget de la mandature est un budget de transition qui transcrit les conséquences financières de décisions déjà prises.

Il confirme la première opération importante, la construction de la maternelle et conduit à une attention particulièrement soutenue sur la totalité des dépenses et notamment celles de fonctionnement.

2.1 Le budget général 2008

Section fonctionnement

Les dépenses 1 132 743 € sont en hausse de 1,54% par rapport au compte administratif 2007.

Les principales variations concernent :

- les charges à caractère général (- 3,2%) 295 815 €

A noter le maintien de la dotation aux écoles, 60 € par enfant. La prise en charge des transports pour les activités scolaires passe de 416 à 500 € par classe de l'élémentaire et de 125 à 200 € par classe

de la maternelle. Le conseil donne son accord pour financer à hauteur de 50 € par an, les coûts liés à l'intervention de la psychologue du réseau d'aides spécialisées aux enfants en difficultés (RASED) qui suit une vingtaine d'enfants à l'école de Saint-Gence.

Un effort particulier va être fait pour contrôler, au moment du passage des commandes l'utilisation de certaines lignes de dépenses, de même, l'utilisation progressive de la procédure des marchés publics à bon de commande doit être source d'économies.

- Les charges en personnel (+7,9%) 525 771 €

L'augmentation est seulement la résultante de la fin des contrats aidés. Le contrat de Daniel Berthoux parti à la retraite ne sera pas renouvelé, le contrat de travail de Joël Bessaguet passera à 35h. Le fait qu'il n'y ait pas de recrutements doit s'accompagner d'une réflexion pour redéfinir des priorités dans l'emploi du personnel (notamment pour l'encadrement de la garderie et la surveillance des élèves).

- Les autres charges de gestion courantes (+5,8%) 120 867 €

Malgré l'augmentation du nombre d'adjoints, le montant total des indemnités ne sera pas réévalué, la répartition sera revue.

La participation de la commune au financement du SIEPEA augmente de 3%. Les montants des subventions aux associations ne sont pas modifiés en attendant que la commission vie associative ait défini de nouveaux critères. La liste des associations subventionnées est disponible sur le site internet de la commune.

La part du financement du budget général pour le budget d'action sociale passe de 5 000 à 7 000 €

- Les charges financières (+6,1%) 50 000 € : ce sont les intérêts d'emprunts.
- Les atténuations de produits 139 200 €

Il s'agit des versements à l'agglomération liés au transfert de la compétence voirie. Il n'y avait pas eu de versement en 2007 d'où ce montant important qui explique en grande partie l'augmentation du budget.

Les recettes 1 218 971 € sont en baisse de 5,61% par rapport au compte administratif 2007.

Les principales variations concernent. :

- Les produits des domaines (-3,6%)
79 770 €

Il n'y aura plus de fouilles archéologiques en 2008, donc la subvention perçue pour la prise en charge des repas des fouilleurs disparaît en même temps que la dépense correspondante.

Les montants des participations des usagers à la garderie et à la cantine seront fixés pour la rentrée de septembre et n'apparaissent pas dans le budget actuel.

- Impôts et taxes (+10,6%) 560 481 €

L'augmentation résulte de l'évolution des assiettes (+3,8% pour la taxe d'habitation, + 4,9% pour le foncier bâti et + 3,1% pour le non bâti). La hausse des taux reste fixée à 2% comme cela a été le cas les années précédentes. La taxe d'habitation passe de 12,72 à 12,97, le foncier bâti de 15,70 à 16,01 et le bâti de 64,17 à 65,45.

Les recettes attendues de la taxe sur la vente des terrains rendus constructibles sont fixées à 9 000 €

- Dotations et subventions (+2,1%)
382 398 €

L'augmentation de ces attributions versées par l'état est loin de prendre en compte l'augmentation de la population.

- Autres produits de gestion courante (+31,9%) 71 500 €

Cette augmentation traduit la volonté de bénéficier au maximum du remboursement par l'agglomération des missions voirie réalisées par la commune. Ce montant prend en compte le loyer de la location de l'immeuble qui va être acquis à côté de la salle polyvalente.

- Atténuation de charges (-41,5%)
35 000 €

La diminution résulte de la fin des remboursements perçus pour les contrats aidés.

- Travaux en régie 15 000 €

Un minimum de 15 000 € de travaux en régie (travaux faits par les employés communaux) a été budgété.

C'est la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement qui détermine la possibilité de prélèvement pour financer les dépenses d'investissement. Ce prélèvement est de 66 163 €. Ce montant peut paraître important mais si on tient compte de l'excédent 2007 reporté de 54 647 €, le résultat de gestion programmé pour 2008 n'est que de 11 516 €, ce qui est très faible et ne permet pas à la commune de financer les investissements à venir. Une réflexion sera engagée sur ce point à l'occasion d'un débat d'orientation budgétaire fin 2008. Sans attendre, il convient d'avoir une gestion très rigoureuse du budget 2008. Ainsi, **le conseil s'engage à ne pas laisser, sans compensation, dépasser la limite des crédits inscrits sur une ligne budgétaire et à ce que toute dépense complémentaire fasse l'objet d'une réduction équivalente.**

Section investissement

Le budget est équilibré en recettes et dépenses à hauteur de 1 190 440 €

Les principales dépenses :

- Le remboursement du capital des emprunts : 70 000 € (79 000 € en 2007)
- Achat de matériels divers pour la voirie : 5 000 €
- Remplacement de la chaudière de l'école : 4 400 €
- Matériel de bureau et informatique :
1 500 €
- Mobilier école et salle du conseil :
5 000 €
- Congélateurs et divers équipements pour la cantine : 1 200 €

- Isolation intérieure du local de rangement associations (foot - athlé) : 3 000 €(travaux réalisés par les employés communaux)
- Solde des travaux de restauration de l'église réalisés en 2007 : 12 830 €(la remise en état des cloches et la dernière tranche de restauration sont reportées)
- Ecole maternelle : 906 000 € le montant de la construction est budgété en totalité même si les dépenses réelles sur 2008 seront inférieures avec un démarrage des travaux prévu en septembre.
- Travaux sur les locaux scolaires et notamment poursuite de la réfection des fenêtres : 5 000 €
- Entretien des autres bâtiments communaux (notamment garage communal) : 2 000 €
- Eclairage public : 9 510 € pour le remboursement au SEHV de la première tranche de l'éclairage du stade.

Les recettes

A noter l'importance de l'excédent antérieur 82 453 € et du fond de réserve 100 000 € qui provient de l'excédent de fonctionnement 2007.

- Le FCTVA Remboursement de la TVA sur les investissements de 2006) s'élève à 30 000 €(47 300 € en 2007)
- La TLE (taxe locale d'équipement) se monte à 17 380 €(16 340 € en 2007)
- Le total des subventions atteint 376 774 € La totalité de celles relatives à la construction de l'école maternelle ont été budgétées et correspondent à l'inscription de toutes les dépenses.
- Pour les emprunts, il convient de distinguer ceux qui sont liés à des opérations qui produisent des recettes (l'emprunt qui a financé la halte-garderie et qui est compensé en partie par un loyer, celui qui a

permis l'achat du domaine Lenfant compensé en partie par un bail). Ce sera aussi le cas pour l'emprunt finançant l'achat de la maison jouxtant la salle polyvalente. Dans l'attente de l'utilisation de cette maison, soit pour agrandir la salle polyvalente soit pour d'autres usages, elle sera mise en location et 80% de l'annuité d'emprunt seront couverts. Le montant de l'emprunt inscrit au budget s'élève à : 135 000 € pour la partie achat et à 15 000 € pour les frais.

- L'équilibre du budget est obtenu avec un emprunt de 382 668 € qui ne devrait être que très partiellement utilisé cette année compte tenu du rythme des dépenses envisagées pour la construction de l'école.

Le budget est adopté par 17 voix pour et 1 abstention.

2.2 Budget d'aide sociale

Il s'équilibre à 9 251 € A noter que la participation du budget communal qui avait été réduite en 2007 du fait de l'excédent de ce budget retrouve son montant normal : 7 000 €

Le financement de l'instance de coordination de Nieul est en hausse de 4%. Outre le Noël des personnes âgées, 1 300 € sont disponibles pour des aides individuelles et notamment dans le cadre des séjours de vacances. Il appartiendra à la commission des affaires sociales de réfléchir à une politique communale plus active dans les aides en direction des personnes les plus fragiles. Le budget est adopté à l'unanimité

2.3 Budget du lotissement de la Gagnerie

Il s'équilibre à 593 720 € Une action de communication va être lancée pour vendre le plus rapidement possible les parcelles afin d'améliorer de la trésorerie à la

commune. Le budget est adopté à l'unanimité.

2.4. Indemnités du maire et des adjoints

Le conseil valide la proposition du Maire et des adjoints qui proposent de conserver le volume indemnitaire précédent (maire et 4 adjoints). En conséquence, une nouvelle répartition est adoptée : l'indemnité du maire est réduite du taux de 36,5% à 31 %, celle des adjoints du taux de 12,4% à 10,5 % de l'indice 1015.

3. Divers

Désignation des représentants de la Commune

Sur proposition du Maire, le conseil désigne Alain Delhoume (titulaire) et Jean-Paul Mariaud (suppléant), pour siéger au conseil communautaire de l'agglomération. Pour le SIEPAL, c'est Limoges-Métropole qui désignera les représentants de l'agglomération, le conseil propose Alain Delhoume et Jean-Paul Mariaud comme candidats.

Le conseil confirme les désignations de Christian Dubreuil et de Lionel Guillot au SEHV (Syndicat d'Energie de la Haute-Vienne) et celles de Christian Dubreuil et Jean-Pierre Floc'h pour le SIVU (Syndicat Intercommunal pour la voirie).

Cession de terrain

Le conseil donne son accord pour la cession d'une pointe de terrain de 26m² à un propriétaire du lotissement du Clos pour faciliter l'entretien.

Délégations au maire

Afin de favoriser une bonne administration communale, le conseil confie au Maire les délégations d'usage.

PVR (Participation pour Voie et Réseaux) des Fonts Neuves

Le conseil valide le coût des réseaux mis à la charge du propriétaire (1 850 €) et fixe la participation due au m² desservi qui se montera à 0,411 €

Chaussée de l'étang du Puy Boursaud

ATTENTION : Un arrêté municipal a interdit la circulation aux véhicules à moteur sur le chemin qui emprunte la

chaussée de l'étang du Puy Boursaud. En effet, plusieurs arbres qui avaient poussé dans la chaussée de l'étang se sont abattus lors du dernier coup de vent. Dans leur chute, ils ont entraîné une petite partie de la chaussée. Par mesure de sécurité, le maire a pris un arrêté interdisant la circulation des véhicules. Par contre, le passage des piétons et des cyclistes reste possible sans aucun risque. Le propriétaire a été contacté et des travaux de remise en état de la chaussée vont être entrepris.

Evacuation des eaux pluviales au Boschaudérier

Un accord a été trouvé afin d'évacuer des eaux pluviales qui en cas de fortes pluies inondaient le sous-sol d'un riverain. Un propriétaire voisin a accepté qu'une tranchée d'évacuation soit réalisée sur son terrain. Ce dossier a été traité en liaison avec Limoges-Métropole, compétente pour les eaux pluviales. Le conseil se félicite que ce problème ait été enfin résolu et remercie le propriétaire qui a permis cet accord.

Assainissement de la Châtre

Les travaux de réalisation du réseau de collecte sont pratiquement terminés, il reste les trois traversées de la route départementale à réaliser. Jusqu'à présent ces opérations se sont déroulées sans trop de contraintes pour les riverains. Il faut maintenant construire la station de traitement. Une réunion de travail avec le bureau d'études ACTREAD et l'entreprise chargée des travaux doit planifier la suite des travaux.

Contrôle des eaux potables

La DDASS (Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales) a procédé au contrôle et à l'analyse des eaux potables de la commune de Saint-Gence. Celles-ci se sont révélées conformes.

Tarif des courses des taxis

La préfecture a publié l'arrêté fixant les tarifs des courses des taxis dans le département de la Haute-Vienne. Ils sont consultables en mairie.

Autorisation d'accès des géomètres sur les fonds privés

Les géomètres sont autorisés à pénétrer dans les propriétés privées pour réaliser des relevés topographiques (arrêté DRACLE /PEDD N° 2008-418)

La salle d'activités de l'école de Saint-Gence est mise à disposition du SIEPEA pendant les vacances afin de permettre aux enfants fréquentant le Centre de Loisirs (nouveau nom du CLSH !) de pratiquer le tennis de table avec les membres de l'association ESSAGE de Saint-Gence.

Astreinte des adjoints

A compter du 5 mai, un numéro de téléphone d'urgence est mis à la disposition des habitants de la commune : **06 33 98 31 57**

Ce numéro de téléphone est disponible en dehors des heures d'ouverture de la mairie pour signaler une urgence : arbres tombés sur la voie publique, inondation, fuites eau, gaz, ... et nécessitant une intervention ou une mise en sécurité.

Recensement

Le conseil donne son accord au versement d'une prime exceptionnelle aux agents communaux chargés de la coordination des opérations de recensement de février et mars 2008.

Questions diverses

- Lionel Guillot et Jean-Michel Lévêque informent le conseil que certains arbres plantés sur le domaine public et présentant des risques doivent être abattus (arbres morts, dangereux...). Le conseil donne son accord et émet le souhait que chaque arbre abattu soit systématiquement remplacé.

- Aménagements des bords de cours d'eaux (Vienne, Glane et les ruisseaux affluents)

A la suite de l'enquête publique concernant les aménagements des bords des cours d'eau des bassins de la Vienne et de la Glane, une réunion publique est programmée à Nieul afin d'informer les propriétaires riverains des travaux envisagés et des modalités de réalisation.

- Obligation d'élagage

Les propriétaires d'arbres dont le branchage empiète sur la voie publique ou risque de toucher les fils électriques et téléphoniques ont une obligation d'élagage.

- Poubelles

Les poubelles vertes et bleues, pour des raisons d'hygiène et de sécurité doivent être retirées de la voie publique après le passage des éboueurs. Elles ne doivent pas être stockées en permanence sur la voie publique. Merci de votre compréhension.